

MAIRIE DE FAYENCE



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU TRENTE ET UN JANVIER DEUX MILLE ONZE



Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 25 janvier 2011 en séance ordinaire s'est réuni en Mairie de FAYENCE sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FABRE, Maire :

Présents	MM. – JL. FABRE - M. CHRISTINE - J. NAIN – B. HENRY - J. SAGNARD - P. FENOCCHIO - D. ADER - P. LABLANCHE - R. BONINO - A. MAMAN - A. CARRO -B. TEULIERE - JL. HURSAINT - D. CARRERE - A. BEUGIN - C. CANALES - C. DAVID - S. VILLAFANE - S. ROBCIS - R. ABT - M. LEBRUN - A. GRIMAULT - M. COULOMB -
Absents excusés	V. STALENQ (<i>Procuration à D. ADER</i>) - C. VERLAGUET (<i>Procuration à JL. HURSAINT</i>) - M. BRUN (<i>Procuration à J. SAGNARD</i>) - L. DUVAL (<i>Procuration à M. CHRISTINE</i>) –
Secrétaire de séance	P. LABLANCHE

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17.01.2011, qui n'appelant pas de remarques particulières, est adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

1) Convention d'aide à la stérilisation des chats errants avec l'ARPAF : Habilitation de signature - DCM/2011-01-002

1.1 – EXPOSE :

Madame Monique CHRISTINE, Maire-Adjoint, rappelle que depuis 2009, la commune a établi une convention avec l'ARPAF pour la stérilisation et/ou l'identification des chats errants et qu'il est nécessaire de la renouveler considérant son importance en matière de salubrité publique.

En effet, le nombre de chats errants stérilisés par l'intermédiaire de l'association s'élève pour l'année 2010 à 30. D'autre part, la commune a dû faire face en 2010 à une prise en charge de plusieurs dizaines de chats malades nécessitant soins, euthanasie, stérilisations et placement à la suite de défaillance d'une personne âgée et seule.

Aussi, la collaboration de l'ARPAF dans cette situation particulière et mettant en péril la vie animale et la salubrité publique (en centre village) s'est révélée une nouvelle fois indispensable et précieuse.

Madame Christine propose donc pour l'année 2011 de renouveler la convention avec l'ARPAF en ces termes :

- Capture des chats libres errants par les bénévoles de l'ARPAF suivant notamment indication par la commune des îlots de prolifération,
- Conduite des chats capturés chez le vétérinaire fayençois – Monsieur BISIAUX – pour procéder à leur stérilisation et à leur marquage
- Prise en charge de la facture directement établie par Monsieur BISIAUX au nom de la commune après avis de l'ARPAF.

1.2 – **DEBATS** :

- Monsieur le Maire rend hommage à l'association présidée par Paul Prieur dont l'efficacité a encore été prouvée dernièrement pour un problème de surpopulation de chats notamment en centre village. Il précise que l'assemblée générale est fixée au 04/02/2011 et fait savoir que l'ARPAF reçoit de la Communauté de Communes une subvention de fonctionnement de 3 500€.

1.3 – **DECISION** :

Entendu les explications de Madame Christine et après avoir pris connaissance au préalable du projet de convention,

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**

- ◆ **AUTORISE** le Maire à signer la convention qui sera annexée à la présente délibération pour contrôle de légalité,
- ◆ **DIT** que la convention est conclue pour l'année 2011 et devra faire l'objet d'une reconduction expresse,
- ◆ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits et prélevés au budget principal afférent à la durée de la convention.

AFFAIRES FINANCIERES

2) **SPANC : redevances 2011 - DCM/2011-01-003**

Madame Danièle ADER, Maire-Adjoint, rappelle aux Elus que par délibération du 1^{er} février 2006, il a été institué une redevance pour couvrir l'ensemble des charges du Service Communal de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) et notamment les frais de contrôle, de conception, d'implantation, d'exécution des installations nouvelles et de contrôle de bon fonctionnement des installations existantes.

Toutefois, il convient de prévoir des nouveaux prix pour les installations visées par l'arrêté ministériel du 20 juin 2007 supérieures à 20 équivalents habitants.

Madame ADER précise que les prestations sont facturées à la commune par la Communauté de Communes suivant le nombre réel de dossiers traités. Elle fait savoir, que par délibération du 15.12.2010, la Communauté de Communes du Pays de Fayence a reconduit pour 2011 la tarification des prestations pour les installations de moins de 20 équivalents habitants et a fixé le coût des prestations pour les installations de plus de 20 équivalents habitants.

Considérant ces éléments, elle propose les montants de la redevance comme suit pour 2011 :

1 – Installations de moins de 20 équivalents habitants :

- ✓ Installations existantes – contrôle de bon fonctionnement
 - ✚ Contrôle périodique : 70,00 €
 - ✚ Contrôle ponctuel : 80,00 €
- ✓ Installations nouvelles ou réhabilitées
 - ✚ Contrôle de conception/implantation : 100,00 €
 - ✚ Contrôle de bonne exécution : 70,00 €

Seule la 1^{ère} partie de cette redevance sera exigible si le projet reste sans suite.

2 – Installations de plus de 20 équivalents habitants :

- ✓ Installations existantes – contrôle de bon fonctionnement
 - ✚ Diagnostic de l'existant et contrôle périodique des dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5 ne possédant pas d'installation mécanique et sans analyse des effluents : 260,92 € l'unité
 - ✚ Diagnostic de l'existant et contrôle périodique des dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5 possédant des installations mécaniques et sans analyse des effluents : 456,61 € l'unité
- ✓ Installations nouvelles ou réhabilitées
 - ✚ Contrôle de faisabilité et de projet des dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5 sans analyse de ses effluents : 130,46€ l'unité
 - ✚ Contrôle de réalisation des travaux des dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5 sans analyse des effluents : 195,69€ l'unité

Seule la 1^{ère} partie de cette redevance sera exigible si le projet reste sans suite.

ADOpte A L'UNANIMITE

3) Réalisation des investissements avant le vote des budgets : principal, eau, assainissement – DCM/2011-01-004

Madame Danielle ADER, Maire-Adjoint, informe l'assemblée que, dans l'attente du vote du budget primitif 2011, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

Elle rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités :

Article L1612-1

(Loi n° 96-314 du 12 avril 1996 art. 69 Journal Officiel du 13 avril 1996)

(Loi n° 98-135 du 7 mars 1998 art. 5 I Journal Officiel du 8 mars 1998)

(Ordonnance n° 2003-1212 du 18 décembre 2003 art. 2 VII Journal Officiel du 20 décembre 2003)

(Ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 art. 2 Journal Officiel du 27 août 2005 en vigueur le 1er janvier 2006)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le

comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

1. Budget principal de la Commune :

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2010 : 2 048 233.06 €

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et écritures d'ordre)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 512 058.27€ (< 25% x 2 048 233.06€.) et répartis comme suit, le budget étant voté par chapitre :

- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 31 913.23 €
- Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées : 7 684.75 €
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 124 673.45 €
- Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 347 786.84 €

2. Budget annexe de l'Eau :

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2010 : 1 563 009.97€

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et écritures d'ordre)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 390 752.49€ (< 25% x 1 563 009.97€.) et répartis comme suit, le budget étant voté par chapitre :

- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 28 138.96 €
- Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 362 613.53 €

3. Budget annexe de l'Assainissement :

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2010 : 1 036 311.13 €

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et écritures d'ordre)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 259 077.78€ (< 25% x 1 036 311.13€.) et répartis comme suit, le budget étant voté par chapitre :

- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 7 500.00 €
- Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 251 577.78 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

- ♦ **DECIDE** d'accepter les propositions de Madame le Maire-Adjoint dans les conditions exposées ci-dessus.

4) Recensement économique des marchés publics 2010

Remarque : Cette question ne fait pas l'objet d'une délibération

Madame Danielle ADER, Maire-Adjoint rappelle à l'assemblée l'arrêté du 26 décembre 2007, modifié par l'arrêté du 10 mars 2009, pris en application de l'article 133 du code des marchés publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs.

La liste des marchés à recenser et passés en 2010 est la suivante :

Marchés de travaux :• **Marchés de 20 000€ HT à 49 999.99€ HT :**

Objet	Date	Attributaire	
		Nom	Code Postal
<i>Création d'un escalier d'accès au boulevard de Tourrettes depuis le parking Mespiedre</i>	12.03.2010	TAXIL Alain	83440
<i>Equipement d'un poste de chloration Bâche de Malueby</i>	11.06.2010	SEREX	06704
<i>Démolition d'une maison à usage d'habitation</i>	11.10.2010	TAXIL Alain	83440
<i>Rénovation de l'éclairage public giratoire - quartier de la gare</i>	15.10.2010	EGTE SERRADOTI	83480
<i>Rénovation de la Salle des Jeunes Sapeurs- Pompiers</i>			
Lot n° 1 - Maçonnerie, cloisonnement et divers	18.10.2010	SARL CASSERI	83440
Lot n° 2 - Menuiseries	18.10.2010	Ets REGINA	83440
Lot n° 3 - Electricité, courant faible	18.10.2010	S3EM	83440
Lot n° 4 - Chauffage, climatisation, VMC	18.10.2010	Ets CARROZA	83520
Lot n° 5 - Peinture	18.10.2010	EURO PEINTURE	83440

• **Marchés de 50 000€ HT à 89 999.99€ HT :**

Objet	Date	Attributaire	
		Nom	Code Postal
<i>Création d'une quatrième classe à l'école maternelle la Colombe</i>			
Lot n° 1 - Terrassement, réseaux, clôture	21.06.2010	TAXIL Alain	83440
Lot n° 2 - Electricité	21.06.2010	MULTITEC	06220
Lot n° 3 - Location d'un bâtiment modulaire	23.06.2010	Yves COUGNAUD	85035
<i>Programme de voirie 2010</i>			
Lot n° 1 - Revêtement de surface et divers	11.10.2010	TAXIL Alain	83440
Lot n° 2 - Mur de soutènement	11.10.2010	TAXIL Alain	83440
<i>Remplacement de la pompe à chaleur à l'espace culturel</i>	30.11.2010	Terre d'Energie	06110

• **Marchés de 193 000€ HT à 999 999.99 € HT :**

Objet	Date	Attributaire	
		Nom	Code Postal
<i>Construction d'un bassin de 1 200m3 quartier Maracabre et d'une unité de désinfection</i>	26.03.2010	RATTO EGV	06400

Marché de fournitures :• **Marchés de 20 000€ HT à 49 999.99€ HT :**

Objet	Date	Attributaire	
		Nom	Code Postal
<i>Fourniture de matériel informatique et de périphériques</i>	17.08.2010	AVANGARDE	98000
<i>Fourniture de fioul domestique pour la saison de chauffe 2010/2011</i>	12.10.2010	BERGON SAS	83310

• **Marchés de 50 000€ HT à 89 999.99€ HT :**

Objet	Date	Attributaire	
		Nom	Code Postal
<i>Fournitures de produits et de services de télécommunication</i>			
Lot n° 1 - Fourniture d'accès aux réseaux opérateurs	02.08.2010	ORANGE Business Services	75505
Lot n° 2 - Acheminement du trafic accessible par la présélection	02.08.2010	COMPLETEL	92088
Lot n° 3 - Fournitures d'équipements et de services de téléphonie	02.08.2010	NEXTIRA ONE France	06220
Lot n° 4 - Interconnexion des sites	02.08.2010	ORANGE Business Services	75505
<i>Fournitures diverses pour les travaux en régie du pôle fluides</i>			
Lot n° 1 - Fournitures AEP	16.12.2010	Point P	83618
Lot n° 2 - Fournitures PVC	16.12.2010	Point P	83618
Lot n° 3 - Fournitures Plomberie	16.12.2010	Point P	83618
Lot n° 4 - Fournitures PEHD	16.12.2010	Point P	83618
Lot n° 5 - Produits Béton / Fonte de voirie	16.12.2010	Point P	83618
Lot n° 6 - Granulats	29.11.2010	Carrières de la Péjade	83440

Marché de services :• **Marchés de 20 000€ HT à 49 999.99€ :**

Objet	Date	Attributaire	
		Nom	Code Postal
<i>Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des rues du Château, du Coulet, du St Trou et impasse du St Trou</i>	18.06.2010	COMBY Stéphane	83340
<i>Illuminations de Noël 2010</i>	19.10.2010	EGTE SERRADORI	83480
<i>Entretien du réseau d'éclairage public</i>	23.12.2010	CITELUM	83120

Le Conseil Municipal prend acte de cette simple information.

PERSONNEL COMMUNAL

5) Convention 2011 Mission d'inspection par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale - DCM/2011-01-005

Madame Monique CHRISTINE, Maire-Adjoint, rappelle à l'Assemblée que la commune est conventionnée depuis ces dernières années avec le Centre de Gestion du Var de la Fonction Publique Territoriale pour une mission annuelle d'inspection en hygiène et sécurité.

La dernière convention date du 1^{er} janvier 2008 pour une durée souscrite de 3 ans.

La convention consiste en :

- ✓ une mission d'inspection ou un conseil en prévention.

Le nombre d'intervention est au minimum de 1 par an dont 1 mission d'inspection au moins sur les 3 ans. Toute intervention supplémentaire sera assurée sur demande communale, dans le respect du planning de l'ACFI près du Centre de Gestion, et ne générera pas de surcoût.

La durée de la convention est fixée à 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2011 et la cotisation est assise forfaitairement sur la masse salariale de 2009, à raison de 0,06% soit 916,00€ par an.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention communiqué préalablement, **A L'UNANIMITE**

- ♦ **APPROUVE** la conclusion de ladite convention,
- ♦ **DIT** que le coût annuel de la convention s'élève à 916,00€
- ♦ **AUTORISE le Maire** à signer la présente convention qui prendra EFFET à compter du 1^{er} JANVIER 2011 pour une durée de 3 ANS et dont le projet sera annexé à la délibération pour contrôle de légalité.

URBANISME

6) Information sur les renoncations au droit de préemption urbain prononcées dans le cadre de la compétence déléguée

Remarque : ce point ne fait pas l'objet d'une délibération.

Monsieur le Maire informe des renoncations au droit de préemption urbain qu'il a faites aux déclarations d'intention d'aliéner en vertu de la délégation qui lui a été consentie au titre des articles L 2122-22-15° et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

🚧 **DIA déposée le 22/11/2010**

Propriété bâtie section F N° 1600 – surface habitable : 29,54 m²

Le Sextant

🚧 **DIA déposée le 06/12/2010**

Propriété bâtie (Hôtel – surface utile 750 m² env) section C N° 754 sur 1601 m²

Quartier La Ferrage

🚧 **DIA déposée le 10/12/2010**

Propriété bâtie section F N° 1585 sur 675 m²

Les Claux

✚ **DIA déposée le 14/12/2010**

Propriété non bâtie section D N° 314

Superficie : 6345 m2

Lieudit « le Plan »

✚ **DIA déposée le 15/12/2010**

Propriété bâtie section F N° 1500 sur 842 m2

Domaine de Clairbois

✚ **DIA déposée le 17/12/2010**

Propriété bâtie section C N° 318

Local de 27 m2

Rue du Mitan

Le Conseil Municipal prend acte des décisions de renonciation au droit de préemption urbain prononcées par le Maire.

INFORMATIONS DIVERSES

1. Recensement de la population

Au 1er janvier 2011 FAYENCE compte 4982 habitants (soit plus 32 habitants par rapport au 01/01/2010).

2. Passage au numérique

Un protocole d'accord a été signé par la commune pour permettre le stationnement du véhicule « INFO MOBILE TOUS AU NUMERIQUE » sur la commune de FAYENCE le samedi 21 MAI 2011 de 9 h 00 à 16 h 00 Place Léon Roux.

CPM France mandaté par France Télé Numérique assurera une animation et apportera aux habitants toutes les réponses sur le passage à la télé tout numérique.

3. Demande de restriction de l'usage de l'aérodrome de FAYENCE-TOURRETTES

Par délibération du 18 janvier 2011, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation du Centre de Vol à Voile de Fayence-Tourrettes a confirmé la délibération du 08/02/2007 qui demandait le déclassement de la liste 1 (aérodrome ouvert à la circulation aérienne publique) vers la liste 3 (aérodrome à usage restreint) avec limitation de l'usage aux seuls avions, remorqueurs et planeurs excluant ainsi les hélicoptères et les aéronefs ultra-légers motorisés.

La Direction de la Régulation Economique de la Direction de l'Aviation Civile Sud-Est est saisie à cet effet.

4. Contentieux Miss Candle/Commune

Monsieur SAGNES, Gérant de la SARL Miss Candle, a déposé un appel aux fins de réformation du jugement du Tribunal de Commerce de Cannes en date du 22/07/2010.

Le Conseil Municipal aura à se prononcer lors de la prochaine séance sur la poursuite de cette affaire et sur l'habilitation à donner au Maire.

5. Calendrier

- Signature de la Convention Pôle Emploi/Commune au RSP le 27/01/2011
- Remise des diplômes aux Jeunes Sapeurs-Pompiers à St-Paul-en-Forêt le 05/02/2011
- Causerie amicale Pays de Fayence : Thème « Le provençal : une langue de survie ? » le 05/02/2011 à 18 h salle La Renaissance
- Remise des décorations aux Sapeurs-Pompiers à Draguignan le 08/02/2011
- Conseil Municipal : le lundi 07 mars 2011 à 19 h 00

6. Manifestations

CONSULTER LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE POUR CONNAITRE LE DETAIL DES MANIFESTATIONS A VENIR.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à 19h50.

Le Maire,

Jean-Luc FABRE